

COMITE TECHNIQUE RELEVÉ D'AVIS

SEANCE DU MARDI 22 JANVIER 2019
RELEVÉ D'AVIS

LE COMITE TECHNIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 22 JANVIER 2019

A rendu les avis suivants :

1 - Adoption du règlement intérieur du Comité Technique de l'UCA

Votants : 10

Pour : 10 (4 SNPTES ; 3 FSU ; 2 FO ; 1 SGEN-CFDT)

Contre : 0

Abstentions : 0

L'avis est réputé favorable.

2 – Mise en œuvre d'un dispositif de prime de brevets d'invention

Votants : 10

Pour : 4 (4 SNPTES)

Contre 3 (3 FSU)

Abstentions : 3 (2 FO ; 1 SGEN)

L'avis est réputé favorable.

3 – Réorganisation de la direction des affaires financières (DAF)

Votants : 10

Pour : 10 (4 SNPTES ; 3 FSU ; 2 FO ; 1 SGEN-CFDT)

Contre : 0

Abstentions : 0

L'avis est réputé favorable.

4 – Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'UCA et du CHSCT spécial de l'IUT d'Allier

Votants : 10

Pour : 10 (4 SNPTES ; 3 FSU ; 2 FO ; 1 SGEN-CFDT)

Contre : 0

Abstentions : 0

L'avis est réputé favorable.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD